Royaume du Maroc
Ministère de la santé
et de la protection sociale
Direction régionale de l'Oriental
Délégation provinciale de Jerada



المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
المديرية الجهوية بجهة الشرق
مندوبية إقليم جرادة

Avis d'achat sur bons de commande N°03/DMSPSJ/2026

Le Délégué Provincial du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la province de Jerada procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Achat de fongibles médicaux et de fils chirurgicaux destinés au centre dentaire relevant de la DMSPSJ.

1. **Les informations à connaitre à propos de la prestation :**

Le lieu d'exécution :	La DMSPS-JERADA
Délai et heure limites de réception des devis des concurrents :	**30/11/2026 à 12h**
Délai d'exécution	**15 jours. Ce délai commence le lendemain de la date de notification du Bon de commande.**
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse suivante :	www.marchespublics.gov.ma

3)Les spécifications et la consistance de la prestation :

N° de prix	Désignation	Unité de mesure	Quantité	TVA
01	Ciment verre ionomère photo-polymérisable **Caractéristique et spécifications** 4 seringues	**Kit de 4 seringues**	10	20%
02	**Pâte dentaire Pâte dentaire à l'hydroxyde de calcium photopolymérisable ou équivalent** **Caractéristique et spécifications** à l'hydroxyde de calcium Ammdent Cal Excel LC photo polymérisable	**U**	5	

03	Mta bioseal Ciment MTA en seringue de 4 g, avec 10 embouts et 1 bloc de mélange **ou équivalent** **Caractéristique et spécifications :** Seringue de 4 g de ciment MTA + 10 embouts + 1 Bloc mélange.	kit	2	
04	Produits d'obturation canalaire **Caractéristique et spécifications :** Ciment d'obturation canalaire en seringue ou équivalent Seringue ADSEAL : META BIOMED ou équivalent	U	3	

05	Détecteur de caries d'Ultra dent ou équivalent **Caractéristique et spécifications :** 4 seringues	KIT	2	
06	Matériau pour restauration dentaire alvolex **Caractéristique et spécifications :** Matériau pour restauration dentaire alvolex ou équivalent solide 10g antiseptique	U	5	
07	**Diacomp plus twist** **Caractéristique et spécifications :** système/fraise de finition et de polissage dentaire ou équivalent Fraise et Polissage	U	5	

08	**Fils de rétraction gingivale** **Caractéristique et spécifications** **bobine de fil (environ 244 cm)** **N°0 (violet et blanc)** **– N°1 (bleu et blanc)**	**Bobine de fils**	4	

-Délai d'exécution : le délai global d'exécution est fixé à 15 jours, ce délai commence le lendemain de la date de notification du Bon de commande.

-Le fournisseur est responsable de toute perte, dommage, ou dépense dus à un conditionnement insuffisant et inadapté.

-Les articles est livré tout en respectant la date de livraison au centre dentaire relevant de la DMSPSJERADA.

-Si les articles sont reconnus impropres, inutilisables ou de qualités inférieures au cours de ses utilisation, le fournisseur sera tenu à son remplacement immédiat.

LA Documentation technique exigée Pour tous les articles :

***CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT (CEDM) :** Une copie du certificat d'enregistrement des dispositifs Médicaux CEDM en cours de validité à la date de l'ouverture des plis délivré au nom du concurrent par la direction du médicament et de la pharmacie du ministère de la santé et de la protection sociale conformément à la réglementation en vigueur ou en cours de renouvellement. Le certificat d'enregistrement des dispositifs

Royaume du Maroc
Ministère de la santé
et de la protection sociale
Direction régionale de l'Oriental
Délégation provinciale de Jerada

المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
المديرية الجهوية بجهة الشرق
مندوبية إقليم جرادة

médicaux est exigé pour tous les articles figurant dans le présent avis d'achat.

*** Autorisation de distribution :** Pour les établissements de distribution de dispositifs médicaux, tels qu'ils sont définis par l'alinéa 11 de l'article 01 de la loi N°84-12.le concurrent doit être expressément autorisé par le titulaire de l'enregistrement pour la commercialisation des dispositifs enregistrés.

Le concurrent ayant l'offre la moins disante doit fournir impérativement les pièces listées ci-dessus avant la validation.

* Délai de rigueur : Les pièces doivent être **envoyées par courrier électronique à l'adresse Gmail : sae.dmspsj@gmail.com , au plus tard à la date et à l'heure limites fixées pour la réception des devis des concurrents mentionnés ci-dessus.**

Passer ce délai l'offre du soumissionnaire sera jugée d'écartement et passer à l'offre suivante.

LE DELEGUE PROVINCIAL :

Le Delegué Provincial
Ministère de la Santé et
de la Protection Sociale
Mohamed ASBILOU
DMSPS JERADA

Hay intilak N°125- Jerada, Maroc Tél : 05 36 82 00 32/Fax : 05 36 82 10 94